



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

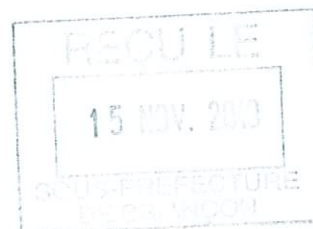
THEME : **TRAVAUX 3**

OBJET : **MISE EN CONFORMITE  
ET MISE EN SECURITE DU  
CARREFOUR MOULIN FAURE A  
BRIANÇON**

### **Absents-Excusés :**

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Maurice DUFOUR

Le carrefour du Moulin Faure sur la route nationale 94 n'est pas adapté à la nouvelle réglementation (arrêté du 21 juin 1991 applicable avant fin 2004).

Il est donc urgent d'engager rapidement les travaux de conformité sur ce carrefour. De plus, les communes de Puy St Pierre et de Puy St André nous ont sollicité pour accentuer la visibilité des feux et pour ainsi améliorer la sécurité des nombreux usagers qui transitent tous les jours dans ce secteur.

Un projet de modernisation des installations du carrefour a été élaboré, la maîtrise d'œuvre étant assurée par les Services Techniques de la Ville. Ce projet a été évalué sur devis à 114 000 €/TTC.

Cette opération implique :

- le remplacement des installations de feux tricolores (qui sont obsolètes et non conformes),
- le renforcement des systèmes de pré-signalisation,
- le remplacement du câblage d'alimentation et des fourreaux en cas d'impossibilité de tirage de câbles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet dans sa globalité et les différentes options qui pourront être étudiées et proposées,
- d'autoriser le Maire à demander les aides et financements aux différents organismes qui sont parties prenantes dans ce projet (Etat, Conseil Général, Conseil Régional), suivant le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter auprès des communes de Puy-St-Pierre et de Puy-St-André le versement respectif d'un fonds de concours d'un montant égal au tiers du coût des travaux,
- de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux et au financement de ceux-ci,
- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Partenaires financiers	% de prise en charge	Montant H.T.
Etat	30	28 595,10 €
Département	20	19 063,40 €
Région	20	19 063,40 €
Commune de Briançon	10	9 531,70 €
Commune de Puy Saint Pierre	10	9 531,70 €
Commune de Puy Saint André	10	9 531,70 €
	Total HT	95 317,00 €
	Total TTC	114 000,00 €

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0


Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
